



Combien s'élève l'indemnité corporelle suite à un accident ?

Par **sahli hedi**, le **27/04/2017** à **18:32**

Bonjour,

Suite à un accident de la route dont j'ai été victime en date du 19/10/2016, j'ai eu une fracture du poignet, le coup du lapin (fort mot de tête, mal dormi, douleurs et un grand mal de dos). Mon médecin a constaté quelques chose aux lombaires.

J'ai eue une expertise médicale le 26/04/2017 et, dans l'attente d'une réponse, j'aurais aimé savoir, à titre approximatif, à combien s'élèverait l'indemnité corporelle ?

Merci par avance.

Par **Chaber**, le **27/04/2017** à **18:37**

bonjour

[citation]j'ai eue une expertise médicale le 26/04/2017, [/citation]Il est impossible de vous donner une estimation même approximative sans connaître les conclusion du rapport d'expertise

Par **sahli hedi**, le **27/04/2017** à **19:00**

Ce que je sais c'est que l'expert m'a parlé de 2 ou 3 %.